

Décision

Générale

colonial

Décision n° 882 du 22 septembre 1951

n° 882

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date de publication
22 septembre 1951

Date du numéro
1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Boulanger (Ernest), ingénieur adjoint contractuel des Travaux publics, chef de l'exploitation de l'Usine électrique de Djibouti, est habilité-à constater les infractions à la réglementation sur la distribution de l'énergie électrique à Djibouti. M. Boulanger prêterà serment, conformément à la loi.